

**DECISION N° DC53/25**

**Attribution du marché relatif à l'assurance protection juridique pénale des agents et des élus du SIOM de la Vallée de Chevreuse**

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

**Vu** les articles L 5711-1, L 5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le code de la commande publique, et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1,

**Vu** la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

**Vu** la décision DC 33/2025 relative à l'infructuosité de la procédure relative à la souscription des assurances du SIOM de la Vallée de Chevreuse : Lot n°2 : Assurance responsabilité civile dont atteinte à l'environnement,

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 10/07/2025, à l'envoi d'un avis de publication au JOUE, annonce 448937-2025, le 10 juillet 2025, au BOAMP avis n°25-78045 le 10 juillet 2025 et sur la plateforme dématérialisée DEMATIS, le 10 juillet 2025,

**Vu** l'unique offre remise par le groupement dont le mandataire est le Cabinet Madeleine Brisset, ZAC La Chevalerie, 426 rue Jules Valles, 50 000 Saint Lo,

**Considérant** la nécessité d'assurer une protection juridique pénale des agents et des élus du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

D'attribuer au groupement dont le mandataire est le Cabinet Madeleine Brisset, ZAC La Chevalerie, 426 rue Jules Valles, 50 000 Saint Lo, le marché relatif à l'assurance protection juridique pénale des agents et des élus du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

**ARTICLE 2**

Deux offres ont été reçues, elles ont été jugées acceptables. Le classement des offres est le suivant :

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat
1	2	SMACL
2	1	CFPD/Cabinet Madeleine Brisset

En conséquence, le marché est attribué au groupement SMACL, qui a d'ores et déjà fourni au stade de la candidature les pièces administratives mentionnées aux articles R2143-3 et R2143-6 du code de la commande publique, et dont l'offre est jugée acceptable sur le plan budgétaire.

**ARTICLE 3**

Le marché est un ordinaire à montant forfaitaire, dont la prime annuelle s'élève à 615 € HT soit 690,60 € TTC.

**ARTICLE 4**

Le marché est conclu du 1<sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Il pourra être reconduit d'année en année de manière tacite, le titulaire ne pouvant refuser la reconduction. En cas de reconductions successives, la durée totale ne pourra excéder quatre ans, à compter de sa notification.

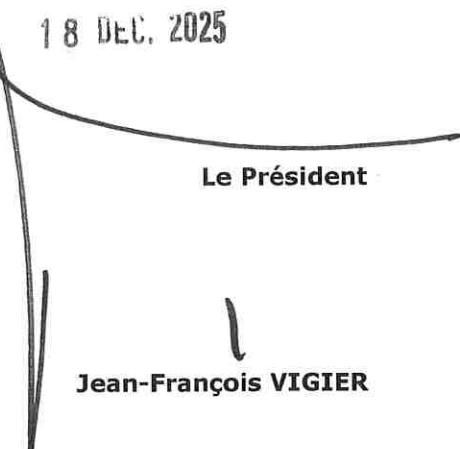
**ARTICLE 5**

Les crédits relatifs au marché sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement.

**ARTICLE 6**

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le 18 DEC. 2025  
  
Le Président  
Jean-François VIGIER

Décision : - transmise en Préfecture par voie dématérialisée le : 30 DEC. 2025  
- affichée le :

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

### Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC53_2025
Date de la décision:	2025-12-18 00:00:00+01
Objet:	Attribution du marché relatif à l'assurance protection juridique pénale des agents et des élus du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20251218-DC53_2025-AU

### Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20251218-DC53_2025-AU-1-1_0.xml	text/xml	949
nom original: dc 53 2025.pdf	application/pdf	262289
nom de métier: 99_AU-091-200062321-20251218-DC53_2025-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	262289

### Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	31 décembre 2025 à 11h15min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	31 décembre 2025 à 11h20min03s	l'enveloppe 1295773 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	31 décembre 2025 à 11h25min03s	l'enveloppe 1295773 passe en transmis
Acquittement reçu	31 décembre 2025 à 11h30min02s	Reçu par le miat le 2025-12-31